

Au bassin Louise: pour une plage urbaine

Par Léonce NAUD, géographe

Mémoire présenté à l'occasion de la consultation publique
sur l'aménagement et le développement du quartier Saint-Roch

Québec, le 2 janvier 1991.

AU BASSIN LOUISE : POUR UNE PLAGE URBAINE

« Deux édifices majeurs, dont le gabarit pourra varier entre 8 et 10 étages, sont proposés à la tête du Bassin Louise pour assurer son redéveloppement. Ces édifices pourront abriter des fonctions mixtes. La majeure partie de celles-ci pourra être consacrée à des activités à caractère récréo-touristique ou culturel en relation étroite avec le Bassin Louise et la promenade publique la ceinturant. »

Proposition d'aménagement, Ville de Québec, décembre 1990.

Le Bassin Louise fut sauvé par une poignée de navigateurs

Rappelons ici qu'au début des années '70, une poignée de marins et de navigateurs, rassemblés dans un « *Comité de protection du bassin Louise* », stoppèrent le remplissage du bassin, lequel s'effectuait alors avec la bénédiction – au moins tacite –, des autorités autant municipales que fédérales. S'il n'en avait tenu qu'à la Ville de Québec, il n'existerait aujourd'hui ni plan d'eau ni marina...

Un (cheapo) Manhattan-on-the-St. Lawrence River

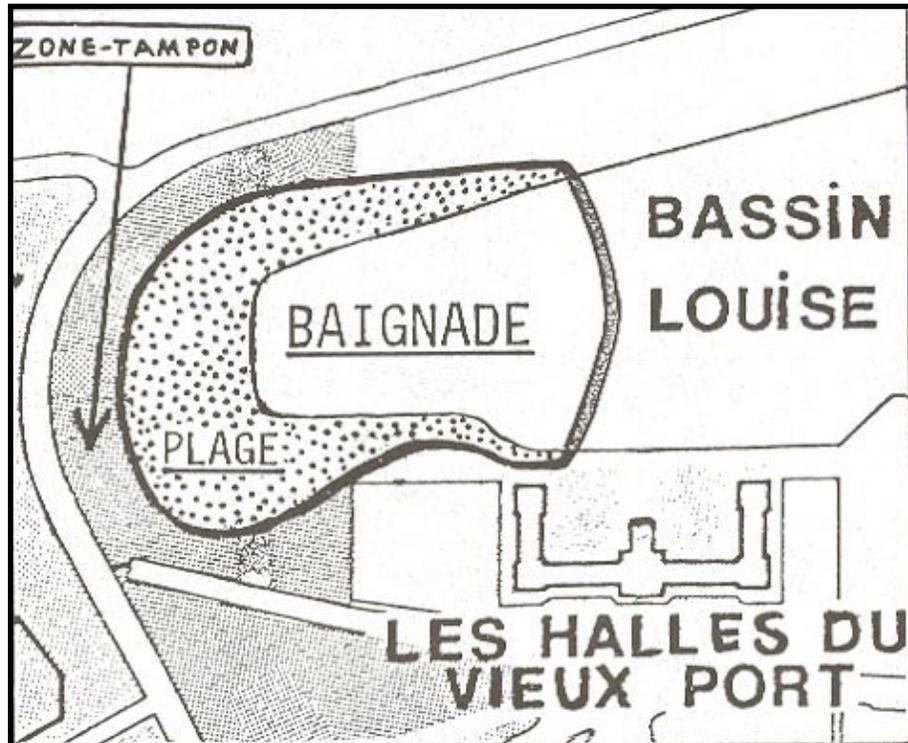
La proposition d'ériger deux bâtiments de 8-10 étages à proximité de ce plan d'eau procède de la même philosophie désuète qui a prévalu lors de la construction du désastre architectural des Terrasses du Vieux-Port. Il n'est pas étonnant que les mêmes milieux qui, non seulement étaient fiers des Terrasses mais se préparaient à endosser des projets d'hôtels *American-Style* de 30 étages sur la Pointe-à-Carcy, s'obstinent à proposer des immeubles en hauteur à proximité de l'eau. Leur devise semble être : « Nous avons honte de l'allure européenne de notre ville, américanisons-nous au plus vite, érigeons nous aussi notre petit *Manhattan-on-the-St. Lawrence*. » Juste au moment où Toronto demande à ses architectes de construire à l'européenne de l'habitation de 4-5 étages. L'indignation publique les fit reculer le long du Saint-Laurent : les voici qui reviennent à la charge au fond d'un plan d'eau.

Le bassin Louise : prétexte à une opération immobilière

Il ne s'agit nullement, comme le prétend la Ville, de « *redévelopper le bassin Louise*. » On entend plutôt profiter de la beauté et de l'attraction qu'exerce ce plan d'eau pour y disposer sur ses rives deux édifices à bureaux d'une dizaine d'étages, destinés à des fonctionnaires étrangers au quartier. C'est le bassin qui donnera leur valeur aux édifices et leurs profits aux constructeurs, et non l'inverse. Le raisonnement convient à un promoteur immobilier, non à une Ville.

Aucun usage public de l'eau du bassin n'est prévu

À Québec, la définition d'un accès public à l'eau, c'est un trottoir-piste-cyclable de 15 à 20 pieds de large, souvent en béton, juché sur d'énormes quais trop élevés, du haut desquels les passants ont le privilège de *regarder* l'eau : point final. On considère l'eau comme si c'était de l'acide sulfurique. Défense de s'en approcher, défense d'y toucher, défense d'y mettre le pied, défense de s'y baigner, défense de pêcher, souvent même défense de la voir (talus, constructions et embarras parallèles au fleuve ou au canal Saint-Charles). À Québec, le bassin Louise n'est utilisé aujourd'hui que par la minorité privilégiée qui a accès à la marina, autrement dit ceux qui possèdent un bateau de plaisance.



Le concept de plage urbaine au bassin Louise (1991)

À Montréal, succès éclatant de la « plage Doré »

Le succès extraordinaire et récent de la plage Doré à Montréal, dans l'île Notre-Dame, fait le bonheur de dizaines de milliers de citoyens aux moyens souvent modestes. Le soleil, le sable chaud et la baignade à deux pas d'une sortie de métro, c'est du jamais vu! Parfois, la plage affiche complet deux heures après l'ouverture le matin. L'affaire s'autofinancera dès l'an prochain. Les citoyens de la métropole ont d'emblée adopté la « *plage du maire Doré* » comme si elle avait toujours été là. Pour des milliers de Montréalais, prisonniers du béton, c'est la campagne, l'eau de qualité et un coin de verdure. C'est une plage populaire dans le vrai sens du mot : *elle est faite pour le peuple*.

À Québec, le plan d'eau au fond du bassin Louise est présentement inutilisé...et inutilisable. Des remplissages successifs ont rehaussé exagérément les rives, les quais sont trop hauts, des enrochements interdisent tout accès, aucun plan incliné, aucun escalier ou infrastructure ne

permet même de toucher à l'eau : bref, du dispendieux...largement raté, inutilisable mais solide!

Dans les années à venir, les contribuables de Québec défraieront des millions de dollars pour l'assainissement des eaux du fleuve et on ouvrira des plages...à Sainte-Foy, Beauport et dans d'autres villes, accessibles en pratique seulement à ceux qui possèdent des autos. Pourtant située au confluent d'une rivière et d'un fleuve, la Ville ne semble avoir aucun plan pour ouvrir éventuellement un plan d'eau à la baignade. (On parle ici d'autre chose que d'un rectangle liquide situé au fond d'un amphithéâtre de béton).

À Québec, une « plage basse ville » ?

Le concept : remettre à jour la grève originale du bassin (en fait, l'estuaire de la Saint-Charles à cet endroit), déblayer les abords de tous côtés et refaire des approches plus humaines au plan d'eau avec des pentes graduelles, nettoyer le fond, séparer l'eau de baignade de l'eau du reste du bassin, mettre du sable, paysager le tout puis rouvrir l'endroit à la baignade publique. L'apport d'eau pourrait au besoin provenir de l'aqueduc de la Ville et non du fleuve, le besoin étant de toutes façons saisonnier. Ayant l'aspect d'une plage naturelle, le système pourrait en réalité fonctionner comme une piscine, si l'eau du restant du bassin Louise résiste à toute dépollution.

Jouxant le Marché du Vieux-Port, au cœur de Saint-Roch, un plan d'eau « naturel » avec plage, dans un écrin de verdure, deviendrait une attraction unique au cœur de la Ville. On n'a qu'à penser à la fréquentation de la base de plein air de Sainte-Foy, pourtant bien difficile d'accès en comparaison. Certains aménagements pourraient allonger la période d'utilisation en favorisant l'ensoleillement ou le réchauffement de l'eau. Bref, pour profiter du bassin Louise, il suffirait désormais de posséder un maillot et non plus un bateau.

Conclusion

Faute de temps, le concept de peut être approfondi davantage pour le moment. Ce qui apparaît certain, c'est que les deux « *édifices majeurs* » proposés à la tête du bassin Louise procèdent précisément de cette philosophie qui est maintenant rejetée presque partout, à Montréal, à Toronto, en Europe et même à Québec sur la Pointe-à-Carcy, à savoir construire des bâtiments à gros gabarit près d'un plan d'eau et prétendre qu'on ouvre un accès au public parce qu'on laisse près de l'eau un trottoir tout juste bon comme passage à moutons.

Et la Ville ajoute, sans rire, que ces deux édifices majeurs, de 8-10 étages, seront « *consacrés à des activités en relation étroite avec le bassin Louise...* » - Le lecteur appréciera sans aucun doute cette trouvaille d'humour municipal...

Note : personne n'effectue des tests pour connaître la qualité de l'eau de ce plan d'eau. Le 21 septembre 1988, des prélèvements d'échantillons d'eau montraient qu'à cette date, non seulement l'eau était propre à la baignade mais qu'elle se trouvait assez près de la classification d'excellente...

INFO-GÉO, vol. 9, no. 2, mars 1991.

Revue officielle de la Société des professeurs de géographie du Québec